



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le 18 décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 décembre 2024 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 26 décembre 2024*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,

Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Saïd LAOUADI, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Rafik BZIOUI, Gaëtan DECOSTER, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Karima CHOUIA ayant donné procuration à Mathilde LOUCHART
Sabine HONORE ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Fabienne LEPERS ayant donné procuration à Kamel MAHTOUR
Thérèse NOCLAIN ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY
Laurent PASTOUR ayant donné procuration à Bruno DUQUESNOY
Christelle DUTRIAUX ayant donné procuration à Jean-François LECLERCQ

DEL/2024/FI/118
EXERCICE BUDGETAIRE 2025
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dans le cadre du Grand Projet Hémois et du Guide des Orientations Politiques Hémoises, la Ville met en œuvre sa politique de territoire au travers de différentes thématiques.

Aujourd’hui, il convient de prévoir les subventions à verser en 2025 aux associations, comme repris dans le tableau annexé.

Vu l’avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale du 9 décembre 2024,

Vu l’avis consultatif de la commission Culture, Animation et Vie Associative du 3 décembre 2024,

Vu l’avis consultatif de la commission Environnement du 4 décembre 2025,

Vu l’avis consultatif de la commission Actions Sociales, Logement et Politique de la Ville du 7 décembre 2024,

Vu l’avis consultatif de la commission Education Jeunesse, du 7 décembre 2024,

Vu l’avis consultatif de la commission Sports du 7 décembre 2024,

Le Conseil Municipal :

- approuve les subventions aux associations reprises dans le tableau annexé,
- autorise Monsieur le Maire à verser lesdites subventions et à prévoir les crédits au budget.

Comme suit :

Considérant la prévention des conflits d’intérêt et conformément à la règle de participation aux votes qui a été présentée en préambule de la délibération relative aux subventions aux associations,

La subvention n°4.1 à l’association AISE a été adoptée à 29 voix pour, 2 abstentions (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Monsieur DUQUESNOY et Madame Ghislaine BUYCK n’ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.7 à l’association Centre Social 3 Villes a été adoptée à 29 voix pour, 2 abstentions (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Madame Fatima KARRAD (déport au profit de Ghislaine BUYCK) et Monsieur Kamel MATHOUR (déport au profit de Pascal NYS) n’ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.8 à l’association Espace de Vie Saint Exupéry a été adoptée à 28 voix pour, 2 abstentions (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Monsieur Philippe SIBILLE (déport au profit de Ghislaine BUYCK) n’ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.9 à l’association SIAVIC a été adoptée à 29 voix pour, 2 abstentions (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Madame Thérèse NOCLAIN et Madame Ghislaine BUYCK n’ayant pas pris part au vote

La subvention n°4.17 à l’association Image et Pensée a été adoptée à 25 voix pour, 2 abstentions (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Messieurs Jean François

LECLERCQ, Guillaume BOCQUET, Mesdames Blandine GUILLAIN, Chantal LAHARNAR, Fatima KARRAD n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.27 à l'association PAUSE ET PARTAGE a été adoptée à 30 voix pour, 2 abstentions (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Madame Fatima KARRAD (déport au profit de Ghislaine BUYCK) n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.28 à l'association ACTIGYM a été adoptée à 30 voix pour, 1 abstention (Mathilde LOUCHART) ; Monsieur Jacques DUPONT et Madame Blandine LEPLAT n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.32 à l'association HEM HANDBALL CLUB a été adoptée à 30 voix pour, 2 abstentions (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Madame Chrystelle DUTRIAUX n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.35 à l'association Hem Badminton a été adoptée à 30 voix pour, 2 abstentions (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Madame Barbara RUBIO COQUEMPOT n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.41 à l'association La Vaillante a été adoptée à 30 voix pour, 2 abstentions (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Monsieur Jean Adrien MALAIZE n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.43 à l'association Olympic Hémois a été adoptée à 30 voix pour, 2 abstentions (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Monsieur Kamel MATHOUR n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.45 à l'association Office Municipal des Sports a été adoptée à 24 voix pour, 2 abstentions (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Messieurs Thibaut THIEFFRY, Guillaume BOCQUET, Kamel MAHTOUR, Saïd LAOUADI, Etienne DELEPAUT (déport au profit de Pascal NYS), Mesdames Emmanuelle GUILLAIN et Karima CHOUIA n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.46 à l'association Pétanque club a été adoptée à 29 voix pour, 2 abstentions (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Madame Sabine HONORE et Monsieur Etienne DELEPAUT n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.50 à l'association Vélo Club de Hem a été adoptée à 30 voix pour, 2 abstentions (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Monsieur Guillaume BOCQUET n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.56 à l'association Ainsi Danse a été adoptée à 30 voix pour, 2 abstentions (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Monsieur Laurent PASTOUR n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.58 à l'association Bien Vivre à Hem a été adoptée à 29 voix pour, 2 abstentions (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Madame Emmanuelle GUILLAIN, Monsieur Jean-François LECLERCQ (déport au profit de Pascal NYS), n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.62 à l'association Fraternelle Anciens Combattants a été adoptée à 30 voix pour, 2 abstentions (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Monsieur Jean-François LECLERCQ n'ayant pas pris part au vote

La subvention n°4.64 à l'association Hem Ville d'Europe a été adoptée à 25 voix pour, 2 abstentions (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Mesdames Sabine HONORE, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Emmanuelle GUILLAIN, Ghislaine BUYCK, Thérèse NOCLAIN, Monsieur Jean-François LECLERCQ (déport au profit de Pascal NYS), n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.69 à l'association IMAGINATION a été adoptée à 30 voix pour, 2 abstentions (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Madame Chantal LAHARNAR n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.70 à l'association SCULPT' HEMOIS a été adoptée à 30 voix pour, 2 abstentions (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Madame Anne DASSONVILLE n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.80 à l'Association Potagers de la Diversité a été adoptée à 29 voix pour, 2 abstentions (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Monsieur Etienne DELEPAUT et Madame Ghislaine BUYCK n'ayant pas pris part au vote.

La subvention n°4.87 à l'Association Ordinat'Hem a été adoptée à 29 voix pour, 2 abstentions (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Monsieur Bruno DUQUESNOY, Madame Fatima KARRAD (déport au profit de Ghislaine BUYCK), n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.88 à l'Association des Jeunes des Trois Fermes a été adoptée à 29 voix pour, 2 abstentions (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Madame Fatima KARRAD (déport au profit de Ghislaine BUYCK) et Monsieur Kamel MATHOUR (déport au profit de Pascal NYS), n'ayant pas pris part au vote,

Les autres subventions n°4.2 à 4.6, n°4.10 à 4.16, n°4.18 à 4.26, n°4.29 à 4.31, n°4.33 à 4.34, n°4.36 à 4.40, n°4.42, n°4.44, n°4.47 à 4.49, n°4.51 à 4.57, n°4.59 à 4.61, n°4.63, n°4.65 à 4.68, n°4.71 à 4.79, n°4.81 à 4.86, n°4.89 à 4.92 ont quant à elles, été adoptées à 31 voix pour et 2 abstentions (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART).

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Le Maire,

